

PETR du Pays de la Déodatie

**COPIL LANCEMENT CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE
COMPTE-RENDU**

26/09/2019

Discours introductifs de Mme SIFFERMANN, Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges, M. DROCCHI, Président du PETR du Pays de la Déodatie, Mme D'ALGUERRE, Conseillère Régionale Grand-Est.

I. Présentation du Contrat de Transition Ecologique – DDT88

Le dispositif CTE a été lancé en janvier 2018 avec une expérimentation sur 19 territoires pionniers. En juillet 2019, 61 nouveaux territoires sont lauréats dont le PETR du Pays de la Déodatie.

Il s'agit d'un contrat volontaire qui fixe les grands objectifs et engagements en matière de transition écologique.

Il est co-construit pendant environ 6 mois avec l'Etat pour une durée de mise en œuvre pendant 3 à 4 ans.

Un COPIL annuel permettra d'ajouter des actions.

Ce dispositif ne mobilise pas de nouveaux financements mais permet d'articuler les dispositifs existants.

La mise en œuvre du CTE se base sur un fil rouge, défini par la collectivité et l'Etat. L'élaboration se fait avec l'ensemble des acteurs du territoire. La 1^{ère} phase consiste en l'émergence de 5 à 15 actions opérationnelles portées, faisables et financées. Ces actions doivent être proposées sous forme de fiches actions finalisées pour novembre 2019, pour une signature du contrat en décembre 2019.

2. L'adaptation au changement climatique – Ademe

Éléments de constat du changement climatique dans les Vosges :

- Hausse des températures d'environ 0,3 °C par décennie sur la période 1959 – 2009
- Acceptation du réchauffement depuis les années 1980
- Augmentation des précipitations annuelles
- Assèchement du sol et accentuation de l'intensité des sécheresses

L'évolution ira, quel que soit le scénario, vers une hausse des températures, avec une augmentation minimale de 2°C.

L'atténuation : Action qui contribue à la réduction de l'émission des Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et à la maîtrise de l'énergie.

L'adaptation : Action qui permet de limiter les impacts négatifs du changement climatique et d'en maximiser les effets bénéfiques.

L'adaptation se réalise sur un plan local.

L'Ademe met à disposition des territoires l'outil TACCT pour diagnostiquer, construire la stratégie et évaluer les actions, ainsi que de nombreuses ressources méthodologiques.

3. Le CTE du Pays de la Déodatie – PETR Pays de la Déodatie

Engagé pour la transition écologique et le développement durable, le PETR du Pays de la Déodatie porte des actions concrètes pour ses collectivités et ses habitants : Maison de l'Habitat et de l'Énergie, programme Trame Verte et Bleue, schéma directeur des itinéraires cyclables, déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques...

En 2015 le PETR du Pays de la Déodatie a été labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), projet qui a traduit un engagement collectif des collectivités et des acteurs socio-économiques.

Le Pays de la Déodatie souhaite développer et structurer son action pour proposer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur son territoire. Le CTE permettra d'asseoir la lisibilité de la politique du Pays, et affirmer sa complémentarité avec ses EPCI. Il permettra de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations) un programme d'actions, de définir et mobiliser collectivement les moyens de sa mise en œuvre et de le suivre et l'évaluer.

Le Pays de la Déodatie souhaite agir en mettant en œuvre une **stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique**.

2

Au préalable, le Pays va proposer l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique, afin de garantir la vision globale, d'asseoir la stratégie territoriale et faire émerger des futures actions.

Les orientations principales du CTE sont les suivantes :

- ♦ Adaptation du bâti
- ♦ Maintien de prairies de montagne et piémont de qualité et valorisation de la filière foin
- ♦ Adaptation de la filière bois
- ♦ Adaptation de l'économie touristique en développant le tourisme 4 saisons par la mise en tourisme de l'itinérance douce